

COMMUNE DE PLAN-LES-OUATES

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 24 SEPTEMBRE 2024

Présent-e-s :

Mme Nathalie RUEGGER, Présidente

Mme Evelyne CHENAUX-BOURQUIN, Vice-présidente

M. Marco SOLARI, Secrétaire

M. Philippe ROCHETIN, Vice-secrétaire

M. Sylvain DUPRAZ, Membre du Bureau

Mmes Anita DE MITRI, Romy FERRI ELIAS, Barbara SOULIER, Séverine WEHRLI et Isabelle WILLIMANN, Conseillères municipales

MM. Luis BRUNSCHWEILER, Roberto DI GIORGIO, Cédric EPENOY, Michel FAVRE, Vincent GILLET, Nicolas LENOIR, Maxime ROHMER, Christophe STAUDER, Denis THORIMBERT, Pierre TORRI, Laurent ULRICH et Barthélémy VON HALLER, Conseillers municipaux

Conseil administratif :

Mme Fabienne MONBARON, Conseillère administrative

M. Mario RODRIGUEZ, Conseiller administratif

Excusé-e-s :

M. Xavier MAGNIN, Conseiller administratif

Mme Alexandra SAAS, Membre du Bureau

Mme Véronique DUBOIS, Conseillère municipale

Assistent à la séance :

M. Christophe KELLERHALS, Secrétaire général

Mme Patricia MERAD, Assistante au Secrétariat général

Procès-verbaliste :

Mme Danielle ECHEVARRIA, in absentia

ORDRE DU JOUR :

- 1. Prestation de serment d'un nouveau membre du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 18 juin 2024**
- 3. Communications du Bureau du Conseil municipal**
- 4. Communications du Conseil administratif**
- 5. Rapports des commissions**
 - a) Environnement et infrastructures du 2 septembre

- b) Sécurité du 9 septembre
- c) Sociale et enfance du 12 septembre
- d) Culture du 16 septembre
- e) Sports du 19 septembre
- f) Finances du 19 septembre

6. Propositions du Conseil administratif

A. Projets de délibérations

- a) D 145-2024 R : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon.
- b) D 147-2024 P : Crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates.
- c) D 148-2024 P : Second crédit d'engagement cadre complémentaire de 500 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025.
- d) D 149-2024 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2025.
- e) D 150-2024 P : Budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels 2025 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2025.
- f) D 151-2024 P : Crédit d'engagement de 1 188 700 F pour la contribution annuelle 2025 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

7. Propositions du Conseil municipal

A. Motions

- a) M 42-2024 R : Pour une augmentation de 0.3% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire.
- b) M 45-2024 R : Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales

8. Pétitions

- a) Pe 05-2024 : Protégeons les citoyens de Plan-les-Ouates contre les excès de la politique d'asile.
- b) Pe 06-2024 : Préserver la santé des chiens à Genève

9. Questions

10. Divers

Clôture de la séance.

Questions du public

Mme Rüegger, Présidente, ouvre la séance à 20h00. Elle excuse l'absence de Mme Saas et de Mme Dubois, Conseillère municipale et de M. Magnin, Maire. Elle salue la présence de M.

Rodriguez, Conseiller administratif, des Conseillers municipaux, des représentants du Secrétariat général et du public et annonce que Mme Monbaron, Conseillère administrative, rejoindra la séance plus tard.

M. Rodriguez rappelle que Mme Baillon, présente ce soir dans le public, a choisi de démissionner du Conseil municipal, qu'elle avait rejoint le 23 mai 2017. Elle aura donc siégé dans cet hémicycle durant 7 ans. Elle a été membre de plusieurs commissions, Présidente de la commission Sécurité et Vice-présidente de la commission Sociale et enfance. Mme Baillon a participé à 51 séances du Conseil municipal et à 145 séances de commissions. Elle fut en outre députée suppléante de 2020 à 2023. Ayant d'autres origines, elle s'est rapidement adaptée à Plan-les-Ouates et s'est beaucoup investie dans la vie politique de la commune, chère à son cœur. Son empathie et son sourire ont illuminé nos nombreuses séances, ce qui représente allégrement l'esprit de Plan-les-Ouates, hors des stratégies politiques. M. Rodriguez la remercie au nom du Conseil administratif pour son engagement durant toutes ces années et lui souhaite le meilleur pour la suite ; il lui remet un présent, sous les applaudissements de l'assemblée.

Les représentants des différents groupes adressent à leur tour leurs remerciements et leurs meilleurs vœux à Mme Baillon.

1. PRESTATION DE SERMENT D'UN NOUVEAU MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL

La Présidente demande à l'assistance de se lever. Elle donne alors lecture de la prestation de serment :

« Je jure ou je promets solennellement : d'être fidèle à la République et Canton de Genève ; d'obéir à la Constitution et aux lois et de remplir consciencieusement les devoirs de ma charge ; de garder le secret de fonction sur toutes les informations que la loi ne permet pas de divulguer ».

A l'issue de cette lecture, **la Présidente** demande à Mme Séverine Wehrli de lever la main droite et de répondre par les mots :

'Je le jure' ou 'Je le promets'.

Mme Séverine Wehrli prête serment en déclarant : *'Je le promets'*, sous les applaudissements de l'assistance.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 18 JUIN 2024

Ce procès-verbal ne suscite pas de remarque, ni correction.

Le procès-verbal de la séance du 18 juin 2024 est approuvé par 20 oui et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

3.1 Délai référendaire

La Présidente précise que le délai référendaire débutera le 3 octobre et s'achèvera le 11 novembre 2024.

3.2 Démission de Mme Soulier de son parti

La Présidente informe que Mme Barbara Soulier a quitté le parti le Centre le 1^{er} juillet 2024 et siège dorénavant en tant qu'indépendante.

M. Solari fait lecture du courrier de Mme Soulier :

Mme la Présidente du Conseil municipal,

Monsieur le Secrétaire général,

Par ce courrier, je vous informe de mon choix de quitter mon parti politique actuel le Centre à ce jour, 1^{er} juillet 2024.

Je reste bien entendu Conseillère municipale et continue à siéger, car il est pour moi très important de continuer à porter la voix de nos habitants au sein du législatif, et passe donc dès la reprise de la rentrée 2024 en élue indépendante, comme l'autorise le règlement, et ce, jusqu'aux prochaines élections.

Tout en restant à votre disposition, et en vous remerciant par avance pour votre compréhension, je vous transmets, Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Secrétaire général, mes meilleures salutations et vous souhaite un très bel été.

Barbara Soulier

3.3 Démission de Mme Baillon

La Présidente rappelle la démission du Conseil municipal avec effet immédiat au 19 août 2024 de Mme Glenna Baillon.

M. Solari fait lecture du courrier de Mme Baillon :

Monsieur le Maire,

Madame et Monsieur les Conseillers administratifs,

Chères et Chers Membres du Conseil municipal,

Chers Amis,

C'est avec un certain déchirement que je dois renoncer à aller au terme de mon mandat en tant que Conseillère municipale de Plan-les-Ouates.

Je vous adresse donc ma démission du Conseil municipal de Plan-les-Ouates avec effet immédiat.

Après 7 ans et 5 mois passés au Conseil municipal de Plan-les-Ouates, je quitte celui-ci avec une grande tristesse, mais aussi avec une grande satisfaction, car servir mes concitoyens, participer à l'amélioration de la vie quotidienne de la commune, œuvrer avec mes collègues pour aider les Plan-les-Ouatiens à faire face aux difficultés liées à la situation sanitaire et autres, tout cela a constitué mon bonheur.

Aujourd'hui, des raisons personnelles et professionnelles se conjuguent et je ne suis plus en mesure de m'investir à la hauteur des ambitions que j'ai pour le poste que j'occupe.

Chers co-listés et militants du groupe de gauche, je suis tout particulièrement fière d'avoir fait partie de cette équipe dynamique, compétente, travailleuse, pleine d'idées et formée de toutes sortes de

personnalités dans le seul souci de l'intérêt collectif de nos concitoyens, au-delà de tout parti pris.

Mesdames et Messieurs, Chères et Chers Amis et Elus de la majorité municipale, je vous remercie beaucoup pour votre accueil en mai 2017. J'ai été ravie de travailler avec vous, j'ai eu de la joie et de la fierté à exercer le mandat politique qui m'a été confié. Aux autres, malgré nos différences partisans qui peuvent parfois nous opposer, les relations personnelles sont toujours restées respectueuses et parfois même conviviales. Cela est pour moi une preuve d'une démocratie en bonne santé.

J'aimerais pour conclure ces quelques lignes remercier chaleureusement les collaborateurs et les collaboratrices de l'Administration, qui garantissent la qualité des prestations municipales et font un travail essentiel pour le vivre ensemble, la vie culturelle et la lutte contre les inégalités à Plan-les-Ouates.

Hasta siempre.

Glenna Baillon

3.4 Démission de M. Gillet

La Présidente annonce la démission de M. Vincent Gillet.

M. Solari fait lecture du courrier de M. Gillet :

Chère Présidente, Chère Nathalie,

Chers Membres du Bureau,

Par la présente, je vous informe de ma démission du Conseil municipal de Plan-les-Ouates à la date du 20 décembre 2024.

Après bientôt 10 ans d'engagement politique au sein de cet hémicycle, c'est évidemment avec un pincement au cœur que je fais cette annonce. Néanmoins, la charge de travail en lien avec mon activité professionnelle, ainsi que mon évolution sur le plan personnel, m'ont conduit à prendre cette décision. Dans la vie, on ne peut pas toujours tout faire en même temps.

J'aurai l'occasion de m'exprimer lors de ma dernière séance et de remercier tous mes collègues du Conseil municipal, de même que les Conseillers administratifs. Cependant, je tenais à relever le plaisir que j'ai eu à siéger au sein du Conseil municipal et les magnifiques rencontres que j'ai pu y faire. Je suis convaincu que l'ambiance qui y règne, à la fois chaleureuse et constructive, nous permet de travailler dans l'intérêt de la collectivité et contribue à la réussite de notre commune.

Meilleures salutations,

Vincent Gillet

3.5 Courrier de la Cour des comptes

La Présidente informe de la réception d'un courrier de demande de rencontre de M. Félix Reinmann, candidat à la Cour des Comptes, adressé au CA et au CM, et

qui sollicite un entretien pour se présenter. Tant le Bureau du CM que le CA ont décliné cette demande.

3.6 **Planning des commissions et des séances du Bureau**

La **Présidente** se réfère au projet de planning des commissions et des séances du Bureau et du Conseil municipal du 1er semestre 2025 disposé sur les places. Elle demande si quelqu'un a des remarques à formuler, ce qui n'est pas le cas. Elle demande si le Conseil municipal accepte ce projet de planning.

Le planning proposé est accepté par 21 voix, soit à l'unanimité.

4. **COMMUNICATIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

Sous ce point de l'ordre du jour, les membres du Conseil administratif font part des communications relatives à leurs dicastères respectifs.

4.1 **Culture**

M. Rodriguez se fait le porte-parole de M. Magnin :

- Le bilan de la saison culturelle 2023-24 montre un record historique avec 6734 spectateurs et un taux de fréquentation de 87%.
- La Fête de la Musique a également été un beau succès avec plus de 1000 personnes. Le dimanche matin a particulièrement bien fonctionné.
- Le bilan de la programmation estivale indique 2364 spectateurs pour 35 représentations.
- La programmation Pierrablanca se révèle bonne pour une première saison test, notamment pour ce qui concerne les activités pour les enfants. Une analyse plus détaillée est en cours pour déterminer la provenance des participants (PLO ou Lancy).
- L'inauguration des 6 bornes SIG aura lieu dans le cadre de Watoo le samedi 28 septembre à 17h. Ce festival de BD se tiendra du 27 au 29 septembre prochain.

4.2 **Service de l'Action sociale et de la Jeunesse**

M. Rodriguez se fait le porte-parole de M. Magnin :

- Les requérants d'asile sont en moyenne au nombre de 15 par jour. Aucun problème n'est à signaler.
- Les effectifs scolaires se sont stabilisés mais les restaurants scolaires enregistrent une augmentation significative de fréquentation, avec plus de 500 enfants inscrits depuis le début de cette année scolaire.
- Un concept a été réalisé pour le projet pédagogique sur la pépinière des Cherpines, par « J'aime ma planète » et le service des Espaces verts et de l'environnement. Il offre aux élèves de 4P des écoles du Pré-du-Camp et de Champ-Joly des animations en classe pendant 45 minutes suivie d'une visite sur site à la pépinière durant 90 minutes pour découvrir le monde merveilleux des arbres et comprendre leur importance dans un quartier urbain, comme celui des Cherpines. Chaque classe parrainera en outre un arbre et suivra son évolution jusqu'à sa plantation sur son site définitif.
- Les visites du Parlement de Berne pour les écoles auront lieu les 1^{er} et 8 octobre. Cette année, le déplacement se fera en train et non plus en car, sur demande du Conseil administratif. A des fins d'éducation citoyenne, l'association « Forum politique Berne » proposera une

activité pédagogique aux élèves, sur le thème de la démocratie, puis une visite guidée dans les rues de la vieille ville de Berne.

- Le JAPLO (Jardin d'aventures de Plan-les-Ouates) a emménagé cet été dans ses nouveaux locaux, pour des activités d'accueil libre. Les aménagements extérieurs seront réalisés cet automne, y compris la reconstruction du four à pain. Une fête d'inauguration est prévue pour mars ou avril 2025.
- La sortie des aînés du 31 août à Juraparc s'est bien déroulée avec 123 personnes.
- Un nettoyage citoyen intercommunal a été organisé le 18 septembre, et ce fut un grand succès.

4.3 Economie

M. Rodriguez se fait le porte-parole de M. Magnin :

- La Journée des entreprises aura lieu le 2 octobre, sur le thème de l'IA. Cette manifestation fêtera ses 20 ans. Tous les Conseillers municipaux sont invités à s'y inscrire.

4.4 Ressources humaines

M. Rodriguez se fait le porte-parole de M. Magnin :

- Les recrutements des responsables de service pour le SASJ et le SCA sont à bout touchant.
- Dans le cadre d'une offre d'emploi pour une assistante, nous avons reçu 900 candidatures.

4.5 Mobilité

M. Rodriguez communique les informations suivantes :

- La passerelle des Sciers a fait l'objet d'un concours. La Commune a approché les 2 propriétaires directement impactés pour discuter de la réalisation. Un crédit d'engagement sera proposé au Conseil municipal en octobre prochain.
- La piste cyclable de la route de la Galaise sera terminée le mois prochain.
- Une séance publique a eu le 9 septembre dernier, en présence des communes, de M. Pierre Maudet et des représentants de l'OCT. Ils ont présenté le concept multimodal de Genève Sud, qui vise à soulager les traversées villageoises, favoriser le report modal au travers de développement d'alternatives fonctionnelles, augmenter la vitesse commerciale des transports publics et promouvoir les mobilités actives. Tout ceci pour répondre aux besoins des déplacements futurs.

4.6 Chantiers

M. Rodriguez communique les informations suivantes :

- Les travaux d'amélioration fonctionnelle et énergétique de la crèche du Serpentin se sont achevés. Des adjudications sont en cours pour ce qui concerne les plantations. La chaudière à gaz sera remplacée par une PAC en été 2025 ; il s'agit d'une demande du Conseil municipal.
- Le chantier de l'école du Rolliet se poursuit normalement. Un prototype est en cours de réalisation ; il permettra une finalisation des derniers détails avant l'exécution.
- Les chantiers des bâtiments F et H2 au Rolliet ont démarré. La pré-commercialisation des lots PPE a été mise en ligne début juillet et la commercialisation officielle a débuté le 2 septembre, pour les 54 appartements de la Commune.
- La rénovation des immeubles 120 et 122 route de St-Julien s'est terminée en juin dernier et le service des Ressources humaines a déménagé dans les locaux du rez-de-chaussée du 120, le service Financier aux rez-de-chaussée et 1^{er} étage du 122, le secteur communication et promotion économique du SAG reste au 2^{ème} étage du 122.

4.7 Déchets

M. Rodriguez communique les informations suivantes :

- Les espaces de récupération cantonaux ouvriront à nouveau les dimanches et jours fériés officiels dès le 1^{er} octobre 2024. Les horaires seront à confirmer pour 2025. La fermeture était motivée par des considérations financières, mais face à la demande de toutes les communes, le Canton a fait marche arrière.

4.8 Réponse à une question de M. Haas

M. Rodriguez répond à une question de M. Haas, qui demandait dans quelle mesure le service Environnement et espaces verts interviendrait dans le cimetière de Plan-les-Ouates, notamment pour nettoyer l'autel jauni. Le nettoyage a été effectué le 25 juillet dernier et il est fait annuellement. Le résultat n'est cependant pas entièrement concluant et le service étudiera une solution pour améliorer la situation.

Mme Monbaron n'ayant pas encore rejoint la séance, ses communications ont été faites plus tard, à son arrivée. La séance se poursuit avec le point 5 de l'ordre du jour.

4.9 Sport

Mme Monbaron communique les informations suivantes :

- La course intercommunale de la Run'Aire se déroulera le dimanche 27 octobre, avec un apéritif au stade des Cherpines pour célébrer les 10 ans du centre sportif.
- Les MiniMoves reprennent le dimanche 29 septembre avec une période plus longue que lors de la 1^{ère} édition (29.09.24 au 25.05.2025).
- Le yoga en salle reprend le dimanche 29 septembre à 9h00, à la salle de gym du Pré-du-Camp.
- La Tablar'Run a accueilli 1180 coureurs, c'est un nouveau record de participation. La manifestation a rencontré un franc succès et comme chaque année le soleil était au rendez-vous.
- La participation au skimboard fut mitigée, principalement en raison de la météo (pluie le dimanche). Une réflexion sera menée afin de savoir si cet événement sera maintenu les prochaines années. Participation : 136 le samedi et 23 le dimanche.

4.10 Sécurité

Mme Monbaron communique les informations suivantes :

- Faits de l'été 2024 :
 - Incidivités (données communales) :
 - Accident non annoncé : 2 (1 cas où l'auteur a été trouvé – cas traité)
 - Déchets/Salissures : 14
 - Dommages à la propriété : 3
 - Tag : 4
 - Total : 23
- Contrat Local de Sécurité (CLS)
 - 1 CLS radar – route d'Annecy
 - 1485 véhicules contrôlés, 53 infractions + 1 délit dénoncé au Ministère public.
- Dossiers
 - SEM. : situation calme. Un point de contact quotidien est fait avec les responsables sécurité sur place. Taux d'occupation faible
- Interpellation + rapport au Ministère Public
 - Plusieurs affaires de circulation ayant conduit à des rapports divers :

- 2 conducteurs sans permis de conduire (2 affaires différentes)
- 1 conducteur sous retrait du permis
- 2 conducteurs circulant sous stupéfiants (2 affaires différentes)
- 2 conducteurs sous stupéfiants, porteur de stupéfiants, sous retrait du permis de conduire (2 affaires différentes)
- 1 véhicule sous défaut d'assurance en circulation
- 1 conducteur de trottinette électrique interpellé. Vitesse relevée sur le « rouleau » 118 km/h. Saisie du véhicule
- Cambriolages (données cantonales) : 12
 - 8 villas
 - 3 caves
 - 1 chantier
- Total à fin août 2024 : 39 (chiffres non consolidés) selon la formule police cantonale.
- Total à fin août 2023 : 28

4.11 Aménagement du territoire

Mme Monbaron communique les informations suivantes :

- PLQ Cherpines :

Le PLQ Cherpines avance enfin et le Canton nous a annoncé l'ouverture prochaine de l'enquête publique qui devrait se dérouler du 9 octobre au 8 novembre, les documents seront disponibles en mairie. Afin de mieux expliquer le projet, le Canton et les communes de Confignon et Plan-les-Ouates organisent une séance publique le 8 octobre à 18h30 à la salle communale de Confignon. Cette séance publique sera suivie d'une exposition du 9 au 19 octobre dans le même lieu qui permettra à tous les habitants des deux communes de comprendre l'évolution des projets et notamment l'intégration du projet de centre sportif et culturel de la pièce D mais aussi de l'école secondaire II et de la zone industrielle. De nouveaux visuels 3D seront réalisés pour cette occasion.
- Centre Sportif et culturel de la pièce D :

Le vernissage du Mandat d'Etudes Parallèles s'est parfaitement déroulé et l'exposition qui l'a suivi s'est terminée ce dimanche. Cependant, pour les retardataires et pour les autres, le projet lauréat sera affiché au restaurant des Cherpines à partir du 3 octobre. Les associations sportives, les sportifs, spectateurs, parents et enfants pourront ainsi découvrir le projet à proximité de son futur emplacement. Par ailleurs, le projet lauréat sera présenté lors de la journée des entreprises du 2 octobre. Les discussions contractuelles avec les lauréats ont désormais démarré et le Conseil administratif reviendra d'ici la fin de l'année vers le Conseil municipal pour la présentation d'un premier crédit d'études.

La séance se poursuit avec le point 6.A.c) de l'ordre du jour.

5. RAPPORTS DES COMMISSIONS

Ndlr : Ces rapports sont lus en séance uniquement sur demande expresse d'un ou de plusieurs commissaires. Ils sont joints au présent procès-verbal - annexes a à f.

- a) **Environnement et infrastructures du 2 septembre**
- b) **Sécurité du 9 septembre**
- c) **Sociale et enfance du 12 septembre**
- d) **Culture du 16 septembre**
- e) **Sports du 19 septembre**

f) **Finances du 19 septembre**

6. **PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF**

A. **Projets de délibération**

- a) **D 145-2024 R : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté d'entrer en matière sur cette délibération le 18 juin 2024. Elle a été renvoyée en commission Sports qui a émis dans sa séance du 19 septembre, un préavis favorable à l'unanimité et en commission Finances qui a émis dans sa séance du 19 septembre, un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 145-2024 R par 21 oui, soit à l'unanimité.

- b) **D 147-2024 P : Crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 147-2024 P (annexe 2) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez précise qu'il s'agit d'achats pour les années 2025 à 2027. Depuis 2008, la Commune achète ce type de matériel via un crédit d'investissement plutôt que de fonctionnement, et souvent sur plusieurs années afin d'avoir un enveloppe sur 3 ou 4 ans. Cela permet de pallier les frais de réparation importants inhérents à l'obsolescence des véhicules et machines et de considérer l'amortissement des véhicules, en tenant compte des différents critères (amortissement, vétusté, usage, activités, affectations, etc.), un recensement a été établi. Un inventaire a été établi pour l'ensemble des services. Ainsi, il s'avère nécessaire et pertinent de procéder au renouvellement de certains équipements et d'en acquérir de nouveaux pour maintenir et améliorer les prestations des services.

- Pour 2024 : tondeuse autoportée à coupe frontale pour le service des Sports, CHF 17'000 HT. La machine actuelle a été amortie en 2020 ; elle est estimée à CHF 1'200.
- Pour 2025 :
 - un chariot élévateur pour le SEE, CHF 56'000 HT. Le véhicule actuel ne répond plus aux normes. Il avait été acheté en 2002. Pas de reprise possible.
 - Un véhicule de service électrique pour la police municipale pour le contrôle du stationnement. CHF 46'000 HT. Le véhicule actuel peut être repris pour CHF 3'000.
 - Un autre véhicule de service pour la police municipale, Skoda électrique, pour les patrouilles, interventions, transport de personnes, secours, conduite d'animaux à la fourrière. CHF 58'130 HT. Le véhicule actuel pourrait être repris pour CHF 3'000. Il est sujet aux pannes, très coûteuses.
 - Un fourgon électrique pour les pompiers pouvant accueillir 5 équipiers minimum. Transmission automatique. Hauteur de chargement minimum 1.20m. Sièges similicuir pour des raisons d'hygiène. CHF 98'408, dont

32'000 pour les équipements spécifiques. Le véhicule actuel n'a pas de valeur de reprise. Il date de 1990.

- Pour 2026 :
 - Un véhicule de service pour le service de l'Environnement et des espaces verts : RENAULT KANGOO électrique, pour les trajets administratifs et transports de petit matériel. CHF 42'000 HT. Le véhicule actuel n'a pas de valeur de reprise. Il a été amorti en 2022. Il est électrique et une autonomie très faible de 100 km.
 - Un tracteur pour le service de l'Environnement et des espaces verts, pour le déneigement/salage et les transports de matériel de manifestations. CHF 77'000 HT. Le véhicule actuel peut être repris pour CHF 15'000.
 - Une tondeuse frontale pour le service de l'Environnement et des espaces verts, en remplacement de la tondeuse actuelle (John Deere 1565 à cabine) qui est uniquement adaptée à de la tonte et non à du mulching. CHF 79'500 HT. L'engin actuel, de 2013, peut être repris pour CHF 10'000.
 - Un chargeur pour tracteur : CHF 19'000 HT
 - Une lame à neige pour tracteur : CHF 11'500 HT
 - Une saleuse pour tracteur : CHF 8'000 HT
- Pour 2027 :
 - Une balayeuse électrique pour le service de l'Environnement et des espaces verts, très maniable, qui permet le nettoyage optimal des plus petites zones difficiles d'accès avec le véhicule actuel. CHF 228'000 HT. Elle viendrait en complément de la balayeuse actuelle et en prévision du Rolliet.
 - Une prise pour chargeur externe haute capacité : CHF 9'000 HT.
 - Un véhicule de travail électrique pour le service de l'Environnement et des espaces verts, en vue de l'engagement de deux nouveaux équipiers nécessaires aux travaux liés d'entretien des nouvelles surfaces du secteur des Cherpines en 2027. ETP dans la planification du personnel horizon 2035. A ce jour, le SEE loue périodiquement des véhicules complémentaires (camionnette, petit transporteur) afin de garantir le bon fonctionnement de l'organisation. CHF 63'000 HT.

Le total s'élève à CHF 765'000 auxquels il faut ajouter la TVA, les frais et charges d'appel d'offres, ainsi que divers imprévus, pour arriver à un montant total de CHF 928'000 TTC.

La Présidente informe que le Bureau préconise le renvoi en commissions Environnement et infrastructures et Finances de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération D 147-2024 P en commissions Environnement et infrastructures et Finances par 21 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron rejoint la séance à 20h42, et la séance se poursuit avec la suite du point 4.9 de l'ordre du jour

c) **D 148-2024 P : Second crédit d'engagement cadre complémentaire de 500 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025.**

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 148-2024 P (annexe 3) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que la Commune octroie des aides pour les énergies depuis 2014. Jusqu'en 2021, ces montants étaient pris dans le budget de fonctionnement. En 2021, le Conseil municipal a voté un crédit cadre de CHF 400'000 pour la législature 2020-2025, et fin 2022, vu le nombre croissant de demandes et les montants déjà engagés, le Conseil administratif a proposé une délibération afin d'augmenter cette enveloppe de CHF 400'000 pour poursuivre les actions en espérant que cela suffirait jusqu'en 2025. La présente délibération constitue un complément aux 2 premiers compléments déjà votés. En effet, le nombre de demandes de subvention dans le domaine de l'énergie ne cesse d'augmenter :

- En 2020 : 18 demandes finalisées pour un montant versé de CHF 41 130
- En 2021 : 45 demandes finalisées pour un montant versé de CHF 78 536
- En 2022 : 78 demandes finalisées pour un montant versé de CHF 179 059
- En 2023 : 143 demandes pour un montant engagé de CHF 317 481
- Fin du premier semestre 2024, déjà 68 demandes pour un montant engagé de CHF 141 597.

Sur les CHF 800 000, budget censé courir jusqu'à fin 2025, le bilan financier à fin juin 2024 est le suivant :

- Montant déjà octroyé aux habitants : CHF 475 046
- Montant engagé à ce jour : CHF 282 757
- Montant du budget prévisionnel disponible jusqu'à fin 2025 : CHF 42 197

Plan-les-Ouates est la commune genevoise qui a le taux d'occupation des toits par des panneaux photovoltaïques de loin le plus important au niveau genevois et elle est parmi les meilleures également au niveau suisse.

Le bilan par type de subventions pour la période 2020 à mi-2024 est indiqué dans le tableau présenté ci-dessous :

Subvention	Nombre de demandes	Puissance totale concernée [kW]	Montants engagés [F]
Cellules photovoltaïques	216	1'867	574 200
Pompes à chaleur	103	1'143	180 270
Réparation d'appareils	33		3 333

Le Conseil municipal a également voté à l'unanimité en 2022 la motion M 27A-2022 « Pour faire évoluer le Règlement LC 33 961, pour soutenir financièrement les énergies renouvelables dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie ». Il était notamment demandé d'étudier des subventions pour le renouvellement d'installations qui répondaient déjà à un but de développement durable, qui arrivent en bout de course et qui peuvent ou doivent être remplacées par des équipements plus performants.

En réponse à cette motion, le Conseil administratif a proposé des modifications du règlement LC 33 961, et notamment la modification de la participation communale pour la subvention des pompes à chaleur. Les subventions pour les pompes à chaleur (PAC) et les panneaux photovoltaïques (PV) représentent 95% des demandes en lien avec les aides financières pour le

développement des énergies renouvelables et des économies d'énergie. Pour démonstration, il y a eu en 2023 :

- PV : 104 demandes pour en moyenne, un investissement de CHF 27 600 et une subvention communale de CHF 2 500, soit environ 9,1% de l'investissement.
- PAC : 33 demandes pour en moyenne, un investissement de CHF 44 000 et une subvention communale d'environ CHF 1 800, soit environ 4,1% de l'investissement.

Pour rappel, la subvention communale pour le remplacement d'une chaudière à énergie fossile par une PAC est égale à 25% de celle versée par le Canton. Afin de corriger l'écart présenté ci-dessus et donner un élan supplémentaire aux habitants pour s'engager dans la transition énergétique en remplaçant leurs vieilles chaudières, source d'émissions de CO₂, par une PAC, il est proposé d'augmenter la subvention communale à 40% de celle versée par le Canton. Ce montant est estimé à CHF 65 000 jusqu'à fin 2025 et permettra une couverture de l'ordre de 6,6% de l'investissement pour l'installation d'une PAC.

Il est également proposé de créer une nouvelle subvention pour le remplacement d'une pompe à chaleur existante par une pompe à chaleur moderne, avec trois conditions particulières :

- La pompe à chaleur remplacée n'a pas bénéficié d'une subvention communale lors de son installation
- La nouvelle pompe à chaleur ne doit pas être issue du marché de l'occasion
- L'installation doit être réalisée et mise en service par un partenaire GSP1 certifié.

Cette nouvelle subvention représenterait une dépense supplémentaire sur le crédit cadre des subventions énergies estimée à CHF 90 000.

Il est encore proposé d'adapter les subventions de panneaux solaires photovoltaïques. Pour équilibrer la part de l'investissement couvert par la subvention PV à celle des PAC, il est proposé deux modifications au Règlement actuel.

- La première va consister à adapter l'échelle des subventions pour être en cohérence avec la part subventionnée pour une installation de PAC
- La seconde va être de doubler la subvention versée en fonction de la provenance des panneaux pour favoriser l'économie locale et les filières courtes (panneaux issus de la production suisse ou européenne).

Pour illustration, lors d'une installation de 20 panneaux solaires PV (environ 8,5 kW), le surplus financier pour acheter les modules provenant du marché suisse ou européen par rapport à ceux qui proviennent du marché extérieur est d'environ CHF 1 200 (ce qui représente une plus-value de 40% pour l'achat des panneaux seuls). Avec l'échelle proposée, la subvention communale passerait à CHF 1 275 pour des panneaux extérieurs et à CHF 2 550 pour des panneaux issus d'une production suisse ou européenne.

Ces subventions prévoient encore une visite villa dans le cadre du programme SIG-éco21. Un conseiller énergie SIG-éco21 se rend chez le propriétaire pour analyser sa situation et faire

- L'analyse des consommations énergétiques, des émissions de CO₂, de l'enveloppe du bâtiment et de la gestion des déchets
- Un plan d'actions personnalisé
- Un tableau de conseils et d'éco-gestes
- Le potentiel pompe à chaleur
- Le potentiel solaire photovoltaïque
- Etc.

Nous souhaitons subventionner la moitié de la part restante à charge du propriétaire, soit CHF 162.15 TTC par visite. Elle représenterait une dépense supplémentaire sur le crédit cadre des subventions énergies estimée à CHF 32 430.

En prenant en compte les montants prévisionnels pour 2024 et 2025, soit une stabilisation à CHF 300 000 par an et les modifications du règlement présentées dans ci-avant, le Conseil administratif sollicite un budget complémentaire s'élevant à CHF 500 000. Il permettra l'octroi d'aides financières jusqu'à fin 2025 et ceci dans le but de laisser aux Conseillers administratifs et municipaux de la prochaine législature le temps de définir ce qu'ils souhaitent faire pour l'avenir des aides financières.

La Présidente informe que ce point a déjà été abordé en commission Environnement et infrastructures. Le Bureau préconise le renvoi en commissions Finances uniquement de cette délibération.

M. von Haller propose de voter cette délibération sur le siège. Nous avons déjà exprimé plusieurs fois notre volonté d'aller dans ce sens et avons reçu toutes les informations nécessaires.

M. Dupraz préconise également un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le principe de vote sur le siège de cette délibération au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 voix, soit à l'unanimité.

La Présidente soumet maintenant la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 148-2024 P par 21 oui, soit à l'unanimité.

d) D 149-2024 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2025.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 149-2024 P (annexe 4) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

La Présidente informe que le Bureau préconise le renvoi en commission Finances de cette délibération.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commission de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération D 149-2024 P en commission Finances par 21 oui, soit à l'unanimité.

e) D 150-2024 P : Budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels 2025 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2025.

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 150-2024 P (annexe 5) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

M. Rodriguez rappelle que ce projet de budget maintient les prestations à la population. Il est basé sur la prudence, la solidarité, les investissements et l'innovation. Il prévoit l'évolution de l'administration générale pour faire face aux besoins futurs. Le projet démontre l'importance du patrimoine financier et maintient le centime additionnel à 35.

Les recettes sont en régression : les recettes fiscales des personnes physiques baissent de CHF 2,1 mios, celle des personnes morales de CHF 4,5 mios. Mais les recettes liées à la nouvelle taxe professionnelle augmentent de 0,5 mio.

L'augmentation des charges est principalement liée à la nouvelle crèche PotiMarron, dont l'ouverture est prévue pour l'année prochaine, ainsi qu'à la préparation du 175^{ème}. La péréquation financière est cependant moins élevée que prévu.

La délibération propose

- De maintenir les centimes additionnels à 35 pour 2025
- D'approuver le budget de fonctionnement avec des charges à hauteur de CHF 105 995 991, des revenus de CHF 107 909 632, et donc un excédent de revenus de CHF 1 913 641
- D'approuver les investissements nets estimés à CHF 53 mios, avec un autofinancement de CHF 11,6 mios (excédent de revenus) et donc une autorisation d'emprunt de CHF 41 494 192
- De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de CHF 1,5 mio en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclement des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
- D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants:
 - CHF 74 000 au fonds de décoration
 - CHF 111 000 au fonds d'aides individuelles
 - CHF 74 000 au fonds d'aide humanitaire

Il n'y a pas d'amortissements extraordinaires cette année. Ils seront prévus l'année prochaine.

Les immeubles locatifs ont été introduits depuis 2018 avec MCH2.

Il y a une certaine stabilité entre le budget 2025 et celui de 2024.

Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 100 mios et les revenus d'exploitation à CHF 91 mios. Le résultat d'exploitation est de CHF -9 mios. Les charges financières sont de CHF 5 mios, les revenus financiers de CHF 15,9 mios, donc un résultat financier de CHF 10,9 mios. Ce qui donne un résultat opérationnel de CHF 1 913 000. On constate donc que ce sont les revenus financiers qui permettent au budget de trouver un équilibre.

M. Rodriguez détaille ensuite les revenus financiers.

Les revenus fiscaux représentent 78% des revenus. Les recettes fiscales des personnes physiques sont en baisse de CHF 2,1 mios ; la valorisation du centime additionnel est de CHF 1,147 mio. Une diminution supplémentaire de CHF 3,357 mios concerne la participation des communes à la baisse des impôts cantonaux prévus dans le cadre du projet de loi 134 02 pour lequel la population genevoise votera en novembre. CHF 110'000 de recettes complémentaires seront ajoutées en lien avec le projet de loi 133 45 pour lequel nous avons voté ce week-end et a été accepté.

Les recettes fiscales pour les personnes morales diminuent de CHF 4,5 mios et la valeur du centime transmis par l'Etat s'élève à CHF 865 000.

La taxe professionnelle n'existe plus depuis le début de l'année ; elle a été remplacée par 28,5 centimes supplémentaires sur le bénéfice des personnes morales, ce qui nous donne une augmentation de CHF 3,5 mios.

Les personnes physiques représentent 43% des recettes fiscales, les personnes morales 35%, la nouvelle taxe professionnelle 20%. Nous constatons donc une répartition saine entre les personnes physiques et morales.

M. Rodriguez passe en revue les différentes augmentations de charges qui diminuent de 0,12% par rapport à 2024 (CHF -128 000). Les charges de personnel représentent 71% du compte de

résultat. Les charges globales sont stables depuis 2022, date à laquelle nous avons dû réévaluer notre patrimoine financier et l'imputer dans nos comptes.

Les ETP augmentent de 17,43, dont 9,88 pour les crèches et 2,6 pour la petite enfance. L'ensemble de ces postes supplémentaires coûtera CHF 2,4 mios.

Les charges de la nature de biens et services augmentent, principalement en raison des loyers des crèches, des frais liés à la nouvelle législature (élections, etc.), la Journée du savoir horloger (bisannuelle), la fête du 1^{er} août, illuminations de Noël, etc.

Pour ce qui est des subventions des collectivités publiques, l'augmentation globale est de 2,5%, liée notamment à la création de 10 places de crèches à la ZIPLO, renforcement des animations culturelles aux Sciers, etc. Une baisse de CHF 400'000 est liée à la gratuité des TPG accordée par l'Etat.

La péréquation financière est de CHF 13 517 000, soit en diminution de CHF 3 903 000.

Tous les documents sont disponibles sur CMNet, et le budget est proposé en format Excel.

La Présidente informe que le Bureau préconise le renvoi de cette délibération dans toutes les commissions thématiques, puis en commission Finances.

M. Favre remercie M. Rodriguez pour ce magistral exposé. Il se réfère à des informations qu'il a reçues par courrier dans le cadre des prochaines élections, mentionnant une reprise en main des finances de la Commune. Il demande en quoi cela consiste.

M. Rodriguez répond que la Commune est en bonne santé financière. Le déficit structurel est compensé par le résultat du patrimoine financier. Nous avons cependant toujours cette épée de Damoclès par rapport à certaines initiatives qui ont été lancées et en cours de traitement, par exemple « J'y vis, j'y paie », et qui pourraient avoir un certain impact négatif, quand bien même nous avons une assiette fiscale bien équilibrée. Il conviendra de planifier au mieux l'arrivée des nouveaux habitants aux Cherpines et de trouver d'autres modes de financements, par exemple des placements à terme qui permettent de doubler les intérêts par rapport à un simple compte bancaire.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet le renvoi en commissions de cette délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte le renvoi de la délibération D 150-2024 P en commissions thématiques puis en commission Finances par 22 oui, soit à l'unanimité.

NDLR : la majorité qualifiée est requise, la Présidente doit voter.

f) D 151-2024 P : Crédit d'engagement de 1 188 700 F pour la contribution annuelle 2025 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

La Présidente soumet l'entrée en matière de la délibération D 151-2024 P (annexe 6) au vote du Conseil municipal, qui l'accepte par 21 oui, soit à l'unanimité.

Mme Monbaron informe que le budget est identique à celui de l'année dernière. Ce fonds est destiné à une compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières pour les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements. Un barème fixe les montants des reversements par types de logements construits sur le territoire communal hors zone villa. La contribution de cette année est de CHF 1'188'700 et nous avons l'obligation de le verser, faute de quoi le Conseil d'Etat ouvre une ligne dans le budget communal. Mme Monbaron encourage

vivement les Conseillers municipaux à voter cette délibération sur le siège, une discussion en commission n'y pouvant rien changer.

La Présidente informe que le Bureau préconise également un vote sur le siège.

En l'absence d'autres interventions, **la Présidente** soumet la délibération au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la délibération D 151-2024 P par 21 oui, soit à l'unanimité.

7. PROPOSITIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

A. **Motions**

a) **M 42-2024 R : Pour une augmentation de 0.3% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire.**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette motion (annexe 7) le 18 juin 2024. Elle a été renvoyée en commission Sociale et enfance, qui a émis, dans sa séance du 12 septembre, un préavis favorable à l'unanimité, sous réserve des amendements suivants :

- Titre : « Pour une augmentation de 0.1% de l'attribution... »
- 1er invite : « d'augmenter le taux alloué à de 0,9 à 1,0 % des charges du budget global... »
- 2ème invite : « ...des projets visant à soutenir les populations les plus démunies, tant au niveau local que mondial la promotion des droits humains. »

et en commission Finances qui a émis, dans sa séance du 19 septembre, un préavis favorable à l'unanimité avec les amendements de la commission Sociale et enfance.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal la motion ainsi amendée.

Le Conseil municipal accepte la motion M 42-2024 R par 21 oui, soit à l'unanimité

M. Solari précise que la commission Sociale et enfance s'est également préoccupée du règlement qui concerne les subventions aux entités à but social, essentiellement locales, et a décidé d'écrire un texte commun pour augmenter certains pourcentages. Celui-ci sera présenté au Conseil municipal prochainement.

b) **M 45-2024 R : Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales**

La Présidente rappelle que le Conseil municipal a accepté l'entrée en matière de cette motion (annexe 8) le 18 juin 2024. Elle a été renvoyée en commission Environnement et infrastructures, qui a émis, dans sa séance du 2 septembre, un préavis favorable à l'unanimité.

En l'absence d'interventions, **la Présidente** soumet la motion au vote du Conseil municipal.

Le Conseil municipal accepte la motion M 45-2024 R par 21 oui, soit à l'unanimité

8. PETITIONS

a) **Pe 05-2024 : Protégeons les citoyens de Plan-les-Ouates contre les excès de la politique d'asile.**

La Présidente demande aux Conseillers municipaux s'ils souhaitent une lecture de la pétition (annexe 9), ce qui n'est pas le cas. Elle précise que le Bureau préconise un renvoi au Conseil administratif pour réponse aux pétitionnaires.

M. Stauder demande si la localisation des signataires est connue, et le cas échéant, si ce sont majoritairement des habitants de Plan-les-Ouates.

Mme Monbaron répond qu'elle ne se souvient pas des chiffres exacts, mais environ les 2/3 des signataires sont de Plan-les-Ouates.

M. Stauder remarque que nous pouvons partir du principe que de nombreux habitants de Plan-les-Ouates n'ont pas signé la pétition.

En l'absence d'autres commentaires, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition Pe 05-2024, par 21 oui, soit à l'unanimité

b) **Pe 06-2024 : Préserver la santé des chiens à Genève**

La Présidente demande aux Conseillers municipaux s'ils souhaitent une lecture de la pétition (annexe 10), ce qui n'est pas le cas. Elle précise que le Bureau préconise un renvoi au Conseil administratif pour réponse aux pétitionnaires.

En l'absence de commentaires, **la Présidente** soumet au vote du Conseil municipal le renvoi de cette pétition au Conseil administratif.

Le Conseil municipal accepte le renvoi au Conseil administratif de la pétition Pe 06-2024, par 21 oui, soit à l'unanimité

9. QUESTIONS

Nourriture proposée lors de « La Rue du Jeu »

M. Dupraz revient sur l'événement « La Rue du Jeu ». On lui a fait la remarque que la nourriture proposée à cette occasion aux enfants n'était pas très saine (churros, crêpes, popcorn, etc.). Il aimerait savoir ce qu'il en est.

M. Rodriguez apportera une réponse lors de la prochaine séance.

Mise à disposition de matériel

M. Stauder demande quel est le taux d'utilisation du matériel mis à disposition pour les manifestations, communales, associatives ou privées (vaubans, bancs, tables, etc.) ; il souhaite aussi savoir combien de demandes de prêt ou de location de matériel sont refusées parce qu'il n'y en a pas assez.

M. Rodriguez apportera une réponse lors de la prochaine séance.

Intempéries – aides financières

M. Favre demande s'il y a eu des demandes d'aides financières à la suite des intempéries du mois de juin 2024, et le cas échéant, pour quels montants.

M. Rodriguez répond qu'aucune demande d'aide financière ne nous est parvenue. En revanche des consultations seront organisées cet automne dans les secteurs les plus impactés avec les riverains, pour déterminer si les réseaux de canalisations sont suffisants.

Nourriture proposée lors de « La Rue du Jeu » - bis

Mme Soulier était présente à la « Rue du Jeu » et précise que c'est une pause goûter qui était proposée. Il y avait également un stand de grillades.

Nuisances liées au tram à la route de Base

M. Di Giorgio se souvient que des mesures anti-bruit et anti-vibrations étaient prévues, et il demande si elles ont été réalisées, car la situation devient infernale tout le long de la route de Base. Il se fait également le porte-parole de toutes les personnes qui habitent le long de cette route car tout le monde commence à en avoir marre. Il indique qu'il y a énormément de vibrations, même le soir très tard et le matin très tôt et il y a également beaucoup de bruit et il demande si les nouveaux tapis et autres mesures ont été mis en place. Il voudrait aussi savoir si la commune a déjà eu vent de cette situation et il ajoute que certains riverains commencent aussi à avoir des problèmes de santé.

M. Rodriguez répond qu'il a en effet connaissance d'une plainte pour une maison. Les tapis sont installés et il n'y a donc pas besoin de mesures antivibratoires. Les murs ont été insonorisés, en totalité sur le côté nord et partiellement sur le côté sud. Nous sommes en train de voir pourquoi il n'y a pas de murs anti-bruit devant certaines maisons. M. Rodriguez n'a cependant pas connaissance de plaintes de l'ensemble des riverains. Une réponse plus détaillée sera apportée lors de la prochaine séance.

M. Di Giorgio a constaté qu'il y a en effet des tronçons de murs « protégés », il pense que celui qui est devant sa propre maison l'est. Mais ce n'est pas du tout efficace et il n'y a aucune différence par rapport aux murs non « protégés ». Quant aux vibrations, elles sont vraiment intenses.

M. Rodriguez répète qu'il prendra tous les renseignements nécessaires pour apporter plus de réponses lors de la prochaine séance. Il contactera le Canton, car la Commune n'était pas maître d'ouvrage pour ces travaux.

Radar à Saconnex-d'Arve Dessus

M. Rohmer a reçu des remarques d'habitants de Saconnex-d'Arve Dessus en lien avec le radar à la sortie du village. Il indique que les motos mettent les gaz juste après le radar et cela fait beaucoup de bruit. Il demande s'il ne serait pas possible de déplacer le radar un peu plus loin sur la route.

Mme Monbaron répond que ce n'est pas la commune qui décide de l'emplacement des radars, mais elle posera la question à la police cantonale. Elle apportera une réponse lors de la prochaine séance.

Panneaux retournés

M. Torri s'étonne que depuis quelques mois Plan-les-Ouates a la « tête à l'envers » avec tous les panneaux « Plan-les-Ouates », « Arare » et autres qui sont retournés. Il soutient bien entendu les agriculteurs, mais il se demande ce qu'il faut faire pour remettre les panneaux à l'endroit.

Mme Monbaron répond que c'est aussi le cas à Perly et dans d'autres communes avoisinantes. Nous avons demandé aux agriculteurs s'ils avaient toujours besoin d'un soutien, ce qui est le cas pour l'instant. Nous n'avons donc pas prévu de remettre les panneaux à l'endroit dans l'immédiat.

10. DIVERS

Intervention médicale

M. Torri tient à mentionner l'intervention qu'il a subie début septembre en lien avec ses tremblements essentiels et relève que c'est une réussite incontestable et que cela fonctionne aussi pour la maladie de Parkinson.

Statut d'indépendante de Mme Soulier

Mme Soulier fait une déclaration en lien avec sa démission du Centre pour siéger en qualité d'indépendante et son droit à s'exprimer au sein des séances de commissions. Elle informe que si elle n'a plus le droit de parler en commission, elle formulera toutes ses questions en séance du Conseil municipal. Elle souhaite apaiser les choses et aussi faire taire les rumeurs à son sujet et confirme qu'elle rejoindra l'UDC pour les prochaines élections et qu'elle en est déjà devenue la vice-présidente.

Clôture de la séance.

La parole n'étant plus demandée, **la Présidente** clôt la discussion à 21h52.

Fin de la séance

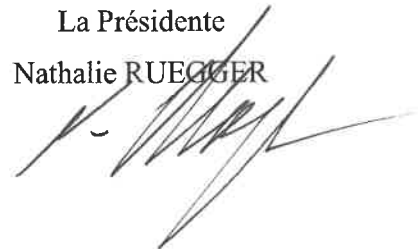
QUESTIONS DU PUBLIC

Néant

Le secrétaire
Marco SOLARI



La Présidente
Nathalie RUEGGER



Liste des annexes

RAPPORTS :

- a) **Environnement et infrastructures du 2 septembre**
- b) **Sécurité du 9 septembre**
- c) **Sociale et enfance du 12 septembre**
- d) **Culture du 16 septembre**
- e) **Sports du 19 septembre**
- f) **Finances du 19 septembre**

Annexe 1

D 145-2024 R : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon.

Annexe 2

D 147-2024 P : Crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII, à Plan-les-Ouates.

Annexe 3

D 148-2024 P : Second crédit d'engagement cadre complémentaire de 500 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025.

Annexe 4

D 149-2024 P : Indemnités allouées aux membres du Conseil administratif et du Conseil municipal en 2025.

Annexe 5

D 150-2024 P : Budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels 2025 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2025.

Annexe 6

D 151-2024 P : Crédit d'engagement de 1 188 700 F pour la contribution annuelle 2025 au Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Annexe 7

M 42-2024 R : Pour une augmentation de 0.3% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire.

Annexe 8

M 45-2024 R : Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales

Annexe 9

Pe 05-2024 : Protégeons les citoyens de Plan-les-Ouates contre les excès de la politique d'asile.

Annexe 10

Pe 06-2024 : Préserver la santé des chiens à Genève

RAPPORT DE COMMISSION ENVIRONNEMENT ET INFRASTRUCTURES

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 2 septembre 2024 à 20h00

1. Audition de l'Association pour la sauvegarde du site de la Chapelle en lien avec la motion M 44-2024 Relions le quartier des Sciers au cœur de Plan-les-Ouates

Audition des membres de l'association qui craignent qu'avec une ouverture se crée un flux de trafic et de nuisances conséquentes. Les commissaires les écoutent attentivement et échangent sur la mobilité du quartier. Un courrier de remerciement leur sera adressé sans pour autant leur apporter une solution concrète mais en leur disant que les réflexions sont en cours.

2. Motion M 45-2024 : Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales

Des échanges entre les commissaires ont lieu. La crainte de faire augmenter de façon significative les coûts de construction est évoquée.

Les commissaires préavisent favorablement la motion à l'unanimité

3. Communications du Conseil administratif

Le magistrat informe des travaux en cours et partage les actualités principales relatives à son dicastère.

Le Rapporteur : Philippe Rochetin
2 septembre 2024

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 24 septembre 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION SECURITE

Lieu : **Mairie – salle des commissions**

Date et heure : lundi 9 septembre à 18h30

1. Retour sur le quartier du Vélodrome

Monsieur Chenaux nous fait un retour des mesures mises en place dans le quartier qui sont plutôt positives. Certaines interventions s'arrêtent fin septembre. Il faudra voir l'évolution et rester vigilants.

Une discussion animée sur différents sujets a lieu au sein de la commission.

La rapporteuse: Anita De Mitri, le 9 septembre 2024

Rapport de la Commission Sociale et Enfance

Mairie – Salle des commissions

Date et heure : séance du jeudi 12 septembre 2024 / 20h00

2. Motion M 42-2024 : Pour une augmentation de 0.3% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire.

Débat et discussion sur la motion M42-2024, un amendement est préavisé à l'unanimité des commissaires prévoyant une augmentation de 0.1%.

3. Communications du Conseil administratif :

Petite enfance

- 119 places ont été attribués à de nouvelles familles pour la rentrée 2024-2025.
- En liste d'attente 273 demandes y figurent, pour 156 habitants dont 79 du quartier des Sciers.
- Petit Marron ouvrira en été 2025, avec une capacité de 32 places dans le quartier des Sciers.

Les locaux seront aux normes émises par le SASAJ, Service du feu et du SCA.

15 collaborateurs (trices) vont être engagés au 1^{er} août 2025, ce qui représente 11.670 ETP. Plusieurs défis sont à mettre en place.

Social

- Les activités de cet été ont été bien fréquentées et appréciées.

Pour le quartier du Vélodrome : Les patrouilles de nuit ont été augmentées.
Plus de présence des TSHM.

Le dispositif renforcé s'arrêtera en septembre et sera réactivé si nécessaire.

Le memento sera envoyé à tous les parents ayant des enfants de 12 à 17 ans.

Plusieurs manifestations sont prévues dans l'agenda.

4. Divers

Proposition de soutien pour l'association SAVE YOUR MIND qui a pour but de promouvoir la réalisation d'événements artistiques, afin d'aider les personnes atteintes de maladies graves à garder le moral grâce à la réalisation d'un projet.

Le rapporteur : **Ferri Romy**
Septembre 2024

Commune de Plan-les-Ouates
Conseil municipal du 24 septembre 2024

Rapport de la Commission Culture

Lieu : Salle des commissions – Mairie
Date et heure : Lundi 16 septembre 2024 – 20h00

1. Communication du CA :

Fond de décoration : Proposition de modification du règlement du Fond de décoration en vue de devenir le « Fond d'art des Espaces publics » en subdivisant le compte en différentes lignes.

Achat d'œuvres : Proposition d'achat de NFT, la commission reste dubitative.

2. Les Bilans :

Bilan satisfaisant de la fréquentation de la Fête de la Musique.

Bilan de la saison culturelle 2023/2024 très satisfaisant en général.

Bilan d'un été en plein air, des ajustements sont à faire notamment en lien avec la fréquentation de certaines périodes des vacances scolaires.

Rapport de la Julienne, la Julienne se porte bien en général. Le restaurant Superfood devrait ouvrir dès qu'il a les autorisations.

Présentation de l'agenda des futures manifestations.

Le rapporteur
Nicolas Lenoir

RAPPORT DE LA COMMISSION SPORTS

Date de la séance de la commission : Jeudi 19 septembre 2024 à 18h30.

Lieu : Mairie de Plan-les-Ouates, salle des commissions

Election du vice-président

Monsieur Christophe Stauder est élu vice-président de la commission sports à l'unanimité.

Délibération D 145-2024 : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ N° 2 dit « Les Cherpines » à Confignon

Explication du projet par le responsable du service des sports et le responsable du secteur construction et aménagement

Aux vues du développement du quartier des Cherpines, la construction d'une salle omnisport s'avère nécessaire dans le bâtiment de l'école secondaire II. Présentation des demandes d'adaptation du cahier des charges par PLO et Confignon.

Programmation mutualisée :

A la place de quatre salles de gym individuelles, il est prévu une grande salle triple et une salle individuelle.

Programmation spécifique pour PLO :

Intégration d'installations sportives supplémentaires, une salle de boxe et d'arts martiaux, une petite salle polyvalente (Yoga, circuit training, ...) ainsi que des locaux annexes (matériel pour les associations, bureaux pour les associations).

La délibération D145-2024 est préavisée favorablement et à l'unanimité de la commission.

Divers

Le responsable des sports présente un bref bilan des manifestations sportives jusqu'à cet été (big air, Sport'Ouvertes, skimboard, Tablarun)

Rapporteur : Véronique Dubois, le 21 septembre 2024

RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCES

Lieu : Salle des commissions – Mairie

Date et heure : Jeudi 19 septembre 2024 – 20h00

1. Avancement des dossiers RH par M. Xavier Magnin et en présence de M. Christophe Kellerhals

Le Conseiller administratif fait une excellente présentation.

2. M 42-2024 : Pour une augmentation de 0,3% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire

Trois amendements ont été proposés en Commission sociale et enfance du 12 septembre 2024, à savoir :

Modification du titre : « Pour une augmentation de 0.1% de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire. »

Premier invite : « d'augmenter le taux alloué à la coopération, au développement, à la promotion des droits humains et à l'aide humanitaire de 0,9% à 1,0% des charges du budget global de la Commune hors imputations internes (déductions pour le calcul sur budget global : rétrocession IS communes françaises, péréquation financière, produits des immeubles locatifs et prestations en nature). »

Deuxième invite : « de veiller à une gestion transparente et sensible des fonds supplémentaires en les allouant à des programmes et des projets visant à soutenir la promotion des droits humains »

La Commission accepte, à l'unanimité, les trois amendements.

La Commission préavise favorablement, à l'unanimité, la motion ainsi amendée.

3. D 145-2024 : Crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ N°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

Le Magistrat fait un exposé complet.

La Commission préavise favorablement, à l'unanimité, la délibération.

4. Communications du Conseil administratif

Néant

Christophe STAUDER, rapporteur



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 145-2024**
Séance du 24 septembre 2024

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 550 000 F pour la participation de la Commune de Plan-les-Ouates aux frais d'étude en vue de la réalisation d'équipements sportifs communaux dans le bâtiment de l'école secondaire II, sise dans le PLQ n°2 dit « Les Cherpines » à Confignon

Vu le Plan Directeur de quartier des Cherpines adopté en octobre 2013 par le Conseil d'Etat,

vu le PLQ N° 30'087, en cours d'adoption, portant sur la deuxième partie des Cherpines et intégrant dans son dessin un équipement scolaire, appelé ESII, au sud de la future place des Cherpines, sur le territoire de la commune de Confignon,

vu le concours organisé par le Canton et dont les résultats ont été rendus publics le 16 octobre 2023,

vu les besoins sportifs des Communes dans un quartier qui devrait accueillir environ 10'000 habitants à terme,

vu la demande des Communes de Plan-les-Ouates et Confignon d'adapter le cahier des charges du concours pour permettre la réalisation d'équipements sportifs avec une salle omnisport triple et qui sera partagée à 50/50 par les communes (surcoût et occupation en dehors des horaires scolaires),

vu la demande de la Commune de Plan-les-Ouates de compléter le cahier des charges du concours par l'intégration d'installations sportives supplémentaires telles qu'une salle pour la pratique des arts martiaux, une salle polyvalente et des locaux annexes,

vu l'estimation des coûts réalisée et permettant une détermination des honoraires nécessaires à la réalisation des études,

vu les résultats du concours retenant le bureau Ferrari Architectes, ainsi que les ingénieurs partenaires, pour l'étude et la réalisation du projet,

vu la délibération N° 964 validée par le Conseil municipal de Confignon en date du 23 avril 2024 pour la participation aux frais d'études des équipements sportifs et sociaux dans le bâtiment de l'école secondaire II,

vu l'exposé des motifs EM 145-2024, de juin 2024, comprenant l'ensemble des éléments relatifs à cette opération,

conformément à l'art. 30, al.1, lettre e et m, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. De lancer les études en vue de la réalisation des équipements sportifs communaux dans l'école secondaire II aux Cherpines, pour les phases SIA 4.31(avant-projet), 4.32 (projet définitif), 4.33 (autorisation de construire) et 4.41 (appels d'offres).
2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 550 000 F, destiné au financement de ces études.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.
5. Au cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen d'une annuité, dès l'année de son abandon.

SCA-VLM/bg #4127 – SF/PL– 24.09.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 147-2024 P**
 Séance du 24 septembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au crédit d'engagement de 928 000 F pour l'acquisition de véhicules, machines et agrégats VIII
 à Plan-les-Ouates

Vu les frais de réparation importants inhérents à l'ancienneté de véhicules et machines et la volonté de pallier à ces derniers avec des véhicules répondant aux normes environnementales,

vu l'intérêt de procéder au remplacement des véhicules et engins suivants :

- La tondeuse STIGA Park pro 540 lx – 2015 – SDS - Cherpines
- Le chariot élévateur TOYOTA 42-5FG 14 – 2002 – SEE – Voirie-manifestations
- Le véhicule de service RENAULT KANGOO électrique – 2012 – SEE
- Le véhicule de service TOYOTA HILUX – 2005 – SPM
- Le véhicule de service SKODA Octavia – 2015 - SPM
- Le tracteur JOHN DEER 5410 – 2001 – SEE
- La tondeuse JOHN DEER 1565 – 2013 – SEE – Espaces verts
- Le véhicule TOYOTA Cruiser-1990– Compagnie des pompiers volontaires de Plan-les-Ouates

vu l'intérêt d'acquérir les véhicules, engins, machines et matériel suivants :

- Un chargeur pour tracteur – SEE
- Une lame à neige pour tracteur – SEE – Voirie-manifestations
- Une saleuse pour tracteur – SEE – Voirie-manifestations
- Une balayeuse électrique – SEE – Voirie-manifestations
- Une boîte de chargement rapide pour balayeuse – SEE – Voirie-manifestations
- Un véhicule de travail – SEE – Espaces verts

vu l'intérêt de procéder à ces acquisitions par le biais d'un investissement, afin de permettre l'amortissement des coûts de ces véhicules, machines et agrégats en lien avec leur durée de vie et prévu par l'article 36 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes,

vu l'exposé des motifs EM 147-2024 du mois d'août 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit brut de 928 000 F, destiné au remplacement de la tondeuse STIGA des Cherpines, du chariot élévateur TOYOTA du SEE, du véhicule de service RENAULT du SEE, des véhicules de service TOYOTA et SKODA du SPM, du tracteur JOHN DEER du SEE, de la tondeuse JOHN DEER du SEE, du véhicule de service TOYOTA de la compagnie des pompiers volontaires, ainsi qu'à l'acquisition d'un chargeur, d'une lame à neige et d'une saleuse pour tracteur, d'une balayeuse électrique et boîte de chargement et d'un véhicule de travail.
2. De comptabiliser la dépense brute prévue à l'article 1 dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Plan-les-Ouates, dans le patrimoine administratif.
3. De comptabiliser les recettes escomptées de 32 200 F à titre de reprise de la tondeuse STIGA (SDS), des véhicules TOYOTA et SKODA (SPM), du tracteur JOHN DEER (SEE), et de la tondeuse JOHN DEER (SEE), dans le compte des investissements.
4. D'amortir le montant net de 895 800 F au moyen de 8 annuités dès la première année complète d'utilisation des biens estimée de 2025 à 2028.

BF/ala – SF/PL – 12.09.2024 / #9106



Conseil municipal

Législature 2020-2025
Délibération **D 148-2024**
Séance du 24 septembre 2024

DELIBERATION

relative au second crédit d'engagement cadre complémentaire de 500 000 F pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025

Vu le règlement relatif à l'octroi d'une aide financière pour le développement des énergies renouvelables, les économies d'énergie et l'encouragement à la mobilité douce de la Commune de Plan-les-Ouates, LC 33 961,

vu la motion M 27A-2022 R : Pour faire évoluer le Règlement LC 33 961, pour soutenir financièrement les énergies renouvelables dans l'investissement d'appareils et installations favorisant les économies d'énergie,

vu les résultats significatifs démontrés par cette démarche de subventionnement,

vu le crédit d'engagement cadre initial D 45-2021 de 400 000 F, voté par le Conseil municipal en date du 22 juin 2021,

vu le crédit d'engagement cadre complémentaire D 91-2022 de 400 000 F, voté par le Conseil municipal en date du 13 décembre 2022,

vu l'utilisation quasi-totale des sommes à disposition à la suite des votes des deux crédits d'engagement précités suites aux nombreuses demandes de subventions énergies déjà octroyées et engagées par la Commune de Plan-les-Ouates à ce jour,

vu le solde disponible qui sera insuffisant pour répondre aux futures demandes de subvention d'ici la fin 2025,

vu l'exposé des motifs EM 148-2024, de septembre 2024, comprenant l'ensemble des éléments techniques et financiers relatifs à cette opération,

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'accepter un second crédit d'engagement cadre complémentaire pour les aides financières énergies octroyées par la Commune de Plan-les-Ouates pour la législature 2020-2025, permettant d'accorder des aides financières dans le cadre du programme des subventions

énergétiques mis en place par la Commune de Plan-les-Ouates pour la période du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

2. D'ouvrir à cet effet au Conseil administratif un crédit d'engagement de 500 000 F.
3. De conditionner le versement des subventions d'investissement aux modalités du règlement LC 33 961.
4. De comptabiliser les subventions liées au crédit d'engagement mentionné sous point 2 dans le compte des investissements, puis de les porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
5. D'amortir la dépense énoncée au point 2 selon les mêmes modalités définies pour le crédit d'engagement cadre D 45-2021, voté le 22 juin 2021.

SCA/NF/PHZ/bg #11'789 – SF/PL – 24.09.2024



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 149-2024 P**
 Séance du 24 septembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif aux indemnités allouées aux membres du Conseil administratif
 et du Conseil municipal en 2025

Vu le projet de budget 2025,
 vu le préavis de la commission Finances,
 sur proposition du Conseil administratif,
 conformément à l'art. 30, alinéa 1, lettre v, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,
 le Conseil municipal

DECIDE

par x oui, x non, x abstention

1. De fixer le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers administratifs et au Maire à **386 700 F** au total pour l'année 2025 sous rubrique budgétaire No 012.300 (soit 503 070 F charges comprises sous rubrique No 012.30).
2. De maintenir les indemnités allouées pour les séances du Conseil municipal, les séances du bureau et les séances des commissions à :
 - 120 F pour une durée maximale de 2 heures
 - +25 F par tranche de 30 minutes entamée
3. De maintenir les indemnités supplémentaires allouées pour :
 - les séances du Conseil municipal et les séances des commissions à :
 - 20 F forfaitaire pour le Président
 - 40 F forfaitaire pour le rapporteur.
 - les séances du bureau :
 - 20 F forfaitaire pour le Président.
4. De maintenir l'indemnité annuelle destinée au Président du Conseil municipal à 500 F.
5. Le montant prévu des indemnités allouées aux Conseillers municipaux s'élevant à **131 000 F** pour l'année 2025 sous rubrique budgétaire No 011.300 (soit 141 625 F charges comprises sous rubrique No 011.30).

SF/PL – 30.08.2024 - #15951



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 150-2024 P**
 Séance du 24 septembre 2024

PROJET DE DELIBERATION

relatif au budget de fonctionnement 2025, au taux des centimes additionnels 2025
 et à l'autorisation d'emprunt pour l'année 2025

Vu le budget administratif pour l'année 2025, qui comprend le budget de fonctionnement et le plan annuel des investissements,

attendu que le budget de fonctionnement présente un montant :

- de 120 225 311 F, dont à déduire les imputations internes de 14 229 320 F, soit net 105 995 991 F aux charges
- et de 122 138 952 F, dont à déduire les imputations internes de 14 229 320 F, soit net 107 909 632 F aux revenus,
- l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 913 641 F,

attendu que cet excédent de revenus présumé se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +1 913 641 F et résultat extraordinaire de 0 F,

attendu que le nombre de centimes additionnels nécessaires à l'exécution des tâches communales pour 2025 s'élève à 35,

attendu que le nombre de centimes additionnels à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens, dû en 2025 par les propriétaires domiciliés ou séjournant plus de 3 mois dans la commune, s'élève à 50,

attendu que le plan annuel des investissements présente un montant :

- de 53 382 700 F aux dépenses
- et de 266 000 F aux recettes,
- les investissements nets prévus s'élevant à 53 116 700 F,

attendu que l'autofinancement s'élève à 11 622 508 F,

- au moyen des amortissements planifiés du patrimoine administratif inscrits au budget de fonctionnement pour un montant de 9 708 867 F,
- et par l'excédent de revenus présumé du budget de fonctionnement pour un montant de 1 913 641 F,

attendu que les investissements nets sont autofinancés pour un montant de 11 622 508 F, ce qui fait ressortir une insuffisance de financement des investissements de 41 494 192 F,

vu le préavis de la commission Finances,

conformément aux articles 30, al. 1, lettres a), b) et g), 90 et 113 de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et les articles 291 et suivants relatifs aux centimes additionnels, de la loi générale sur les contributions publiques du 9 novembre 1887,

DECIDE

par x oui, x non et x abstention

1. D'approuver le budget de fonctionnement 2025 pour un montant :
 - de 120 225 311 F, dont à déduire les imputations internes de 14 229 320 F, soit net 105 995 991 F aux charges
 - et de 122 138 952 F, dont à déduire les imputations internes de 14 229 320 F, soit net 107 909 632 F aux revenus,
 - l'excédent de revenus prévu s'élevant à 1 913 641 F,

L'excédent de revenus présumé de +1 913 641 F se décompose de la manière suivante : résultat opérationnel de +1 913 641 F et résultat extraordinaire de 0 F,

2. De maintenir à 35 le taux des centimes additionnels pour 2025.
3. De maintenir à 50 le nombre de centimes additionnels communaux à appliquer en supplément à l'impôt cantonal sur les chiens pour 2025.
4. De prévoir une attribution au fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier d'un montant de 1 500 000 F en cas d'excédent de revenus suffisant lors du bouclage des comptes, via le mouvement de la fortune nette.
5. D'allouer aux fonds spéciaux, via le mouvement de la fortune nette, les montants suivants :
 - 74 000 F au fonds de décoration
 - 111 000 F au fonds d'aides individuelles
 - 74 000 F au fonds d'aide humanitaire
6. D'autoriser le Conseil administratif à emprunter en 2025 jusqu'à concurrence de 41 494 192 F pour couvrir l'insuffisance de financement prévue des investissements du patrimoine administratif.
7. D'autoriser le Conseil administratif à renouveler en 2025 les emprunts du même genre qui viendront à échéance et à procéder à toute conversion ou remboursement anticipé si les conditions d'émission lui paraissent favorables.
8. D'autoriser le Conseil administratif à faire usage des instruments financiers dans un but de protection et de réduction des coûts des emprunts.

SF/PL – 17.09.2024 – #17119



Conseil municipal

Législature 2020-2025
 Délibération **D 151-2024**
 Séance du 24 septembre 2024

DELIBERATION

relative au crédit d'engagement de 1 188 700 F pour la contribution annuelle 2025 au
 Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU)

Vu le plan directeur cantonal 2030 fixant un objectif en termes de construction de logements afin de répondre à la pénurie actuelle et couvrir les besoins futurs liés au développement de notre canton ;

vu la proposition d'élaborer un mécanisme de compensation entre les communes qui construisent et celles qui ne construisent pas, ces dernières venant aider financièrement les premières à financer les équipements obligatoires et les espaces publics en lien avec l'accueil de nouveaux logements au moyen de la constitution d'un fonds ;

considérant que ce fonds est compétent pour les attributions des financements versés aux communes ;

considérant que ce fonds sera alimenté par une contribution annuelle de 2.5 millions de francs du canton et de 26 millions de francs des communes ;

vu la nécessité de voter un crédit d'engagement pour le versement de cette contribution annuelle destinée à subventionner les investissements publics à charge des communes accueillant de nouveaux logements ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par l'Assemblée générale de l'ACG en date du 18 novembre 2015 ;

vu que la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU), ainsi que ses statuts, ont été approuvés par le Grand Conseil en date du 18 mars 2016 et que cette loi entre en vigueur dès le 1^{er} janvier 2017 ;

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre e de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 et à la loi sur le Fonds intercommunal pour le développement urbain (FIDU),

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal

DECIDE

par 21 oui (unanimité)

1. D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de 1 188 700 F pour le versement d'une contribution 2025 au Fonds intercommunal de développement urbain (FIDU) destiné au subventionnement des infrastructures publiques communales rendues nécessaires pour l'accueil de nouveaux logements.

2. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements sous rubrique 5620, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif sous la rubrique 1462 "subventions d'investissements versées à des communes ou à des établissements qu'elles financent en commun".
3. D'amortir cette dépense au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous la rubrique 36602 dès 2026.

SF/PL 24.09.2024 #16543

MOTION

Pour une augmentation de 0.1 % de l'attribution pour la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire.

Considérant :

- Que la coopération au développement, la promotion des droits humains et l'aide humanitaire sont des piliers fondamentaux de la solidarité internationale et l'expression concrète d'une volonté d'une meilleure justice sociale.
- Que Plan-les-Ouates est une commune reconnue pour son action dans le domaine de la Solidarité internationale, notamment par Solidar Suisse¹ qui mesure régulièrement la responsabilité sociale des communes suisses en matière de durabilité sociale de leurs achats et de leur soutien à la coopération au développement.
- Que les résultats des comptes montrent des excédents de revenus considérables depuis 2013 s'élevant entre 929'534.00 CHF et 28'816'534.00 CHF.
- Que les crises humanitaires, qu'elles soient d'origine naturelle ou dues à des conflits, sont source de précarité et causent des souffrances inacceptables et dévastatrices à des millions de personnes.
- Qu'il est de notre devoir, en tant que Commune engagée et solidaire, d'agir en faveur du bien-être et de la dignité de tous les individus, indépendamment de leur lieu de naissance ou de leur statut socio-économique, ici et ailleurs.
- Que la situation mondiale actuelle est fort complexe et engendre de la précarité à toutes les échelles. La pandémie de COVID19 et ses conséquences économiques, la guerre en Ukraine et ses répercussions sur la sécurité alimentaire mondiale, ou l'aggravation de la crise climatique engendrent une vulnérabilité accrue des populations. Les besoins de financement pour garantir un meilleur accès à l'éducation, à la santé, à l'eau potable et à d'autres services essentiels, ne font qu'augmenter. Ici et ailleurs.
- Que nous avons une responsabilité morale envers nos concitoyens d'œuvrer, en tant que collectivité publique, en faveur du bien-être et de la dignité de tous les individus, sans

¹ <https://solidar.ch/fr/rating-des-communes-2023/>

déterminisme géographique. Il est de notre devoir de contribuer à la construction d'un monde plus équitable et plus humain, aussi bien au niveau local qu'international.

- Qu'en augmentant notre contribution financière, nous réaffirmons notre attachement aux valeurs de solidarité, de justice sociale et témoignons de notre volonté d'agir pour le bien-être des populations les plus vulnérables, et contribuons à une réponse collective et coordonnée aux défis globaux de notre ère. Ici et ailleurs.

En conséquence, sur proposition des Vert.e.s de Plan-les-Ouates,

Le Conseil municipal

DEMANDE

par 21 oui (unanimité)

au Conseil administratif :

1. d'augmenter le taux alloué à la coopération, au développement, à la promotion des droits humains et à l'aide humanitaire de 0,9% à 1,0% des charges du budget global de la Commune hors imputations internes (déductions pour le calcul sur budget global : rétrocession IS communes françaises, péréquation financière, produits des immeubles locatifs et prestations en nature).
2. de veiller à une gestion transparente et sensible des fonds supplémentaires en les allouant à des programmes et des projets visant à soutenir la promotion des droits humains
3. d'assurer le suivi et les évaluations habituelles et nécessaires des projets financés pour garantir la bonne utilisation des fonds publics.

Nous vous remercions pour le bon accueil que vous allez réserver à cette motion qui s'inscrit dans les valeurs que notre Commune souhaite défendre et contribue à l'écriture d'un monde plus juste, équitable et solidaire pour toutes et tous. Ici et ailleurs.

Pour le groupe LES VERTE.E.S : Marco Solari, François Haas, Christophe Stauder, Pierre Torri, Barthélémy Von Haller

Pour le groupe SOCIALISTE : Nathalie Ruegger, Glenna Baillon

Exposé des motifs

Contribuer à l'aide, que celle-ci se déploie au niveau international ou local, est une façon tangible de manifester notre solidarité envers l'être humain vulnérable ou dans la précarité.

Plan-les-Ouates a construit une partie de son identité sur cette ouverture à l'Autre et contribue ainsi, modestement mais certainement, à la réduction de la pauvreté, à la promotion de la paix et des droits humains et à apporter des réponses aux défis globaux tels que les pandémies, le dérèglement climatique et les phénomènes migratoires.

Le premier règlement communal date du 4 juin 1997 avec un taux de 0.7% du budget global. En 2001, le 0.7% passe à 0.9 % et 50% du montant dévolu à la coopération au développement est attribué à la Fédération Genevoise de Coopération (FGC). Cette attribution a été formalisée via un accord cadre en 2006. En 2024 la Commune a prévu d'allouer 659'700 CHF à la solidarité internationale (73'300 CHF pour 0.1%).

Une augmentation de 0.3% du taux se traduirait donc, pour 2024, par une augmentation des dépenses de 219'900 CHF, soit 0.9% de l'excédent ou 0.15% des recettes.

Notre commune s'est toujours engagée à répondre aux crises dans la ferme conviction que la solidarité est essentielle pour construire un avenir plus juste et équitable pour toutes et tous et promouvoir un développement durable. Ici et ailleurs.

Le changement climatique aggrave la pauvreté. Là où il y a pauvreté, il est extrêmement difficile de réagir aux crises ou de se protéger contre des événements extrêmes. Les populations locales ne peuvent pas s'adapter parce qu'elles n'ont ni les moyens financiers nécessaires, ni l'accès aux technologies appropriées.²

La crise due au COVID-19 s'est traduite par une augmentation de la pauvreté et le creusement des inégalités selon la Banque Mondiale. Les pays les plus pauvres sont face à une crise plus profonde et plus durable qui a anéanti trois à quatre années de récents progrès dans la lutte pour une réduction des inégalités. A l'échelle mondiale, environ 97 millions de personnes supplémentaires vivent avec moins de 1,90 dollar par jour à cause de la pandémie, soit une hausse du taux de pauvreté mondial de 7,8 à 9,1 %, et 163 millions de plus vivent avec moins de 5,50 dollars par jour. On estime que trois à quatre années de progrès vers l'élimination de l'extrême pauvreté dans le monde ont été perdues³.

Différentes études démontrent un lien clair entre l'insécurité alimentaire et l'instabilité politique ainsi qu'entre les risques climatiques, la fragilité croissante et les conflits armés. Selon diverses prévisions, les migrations liées au climat vont également augmenter massivement dans les années à venir, avec des

² Thomas Stocker, Université de Berne, « Des projets pour faire face à l'urgence climatique », in *Tribune de Genève*, 25 mai 2024

³ <https://blogs.worldbank.org/fr/voices/l'augmentation-de-la-pauvrete-et-le-creusement-des-inegalites-sont-les-autres-sequelles-de-la>

conséquences aiguës pour la stabilité économique et politique mondiale. D'où l'importance d'agir pour faire en sorte que les conditions de vie engendrent l'envie de rester et point de partir.

Mais la crise COVID-19 a aussi révélé au grand jour la précarité en Suisse. Dans notre pays, on est pauvre lorsqu'on ne gagne pas un revenu suffisant pour entretenir sa famille, lorsqu'on n'arrive pas à payer l'assurance-maladie ou disposer d'un logement décent, ou lorsqu'une visite chez le dentiste est hors de prix. La pauvreté en Suisse est synonyme d'absence de contacts avec les autres, d'exclusion de la société et d'absence de perspectives. Elle est souvent cachée.⁴

En 2022, 702'000 personnes étaient touchées par la pauvreté en Suisse. 298'000 hommes et femmes sont menacés de pauvreté malgré un emploi rémunéré, ce sont les *working poor*. Aussi 99'000 enfants sont considérées comme menacées de pauvreté. La pauvreté n'est donc pas un phénomène marginal en Suisse. C'est entre 12 et 14% de la population suisse qui est en difficulté et que nous pouvons, dans une certaine mesure, aider davantage.

Finalement, augmenter notre contribution aura un effet positif sur l'image de notre Commune engagée à la fois à soutenir les plus vulnérables ici, donc à œuvrer pour une société harmonieuse, inclusive et plus stable et, sur le plan international, à assumer notre part de responsabilité historique et contribuer ainsi à un avenir plus juste, équitable et viable pour toutes et tous.

⁴ <https://www.caritas.ch/fr/pauvrete-en-suisse/>

Motion

Pour l'installation de dispositifs permettant les décomptes individuels de chauffage et d'eau chaude dans les nouvelles constructions communales.

Considérant :

- L'entrée en vigueur de la loi sur l'énergie du 28 janvier 2023 (LEn) disposant le principe d'un décompte individuel des frais de chauffage et d'eau chaude lorsqu'il y a plusieurs utilisateurs pour un même système ;
- Le plan directeur cantonal de l'énergie 2020-2030 qui table sur la mise en place de la société à 2000 watts à l'horizon 2050 ;
- L'impact important des immeubles sur la consommation d'énergie allant jusqu'à 50% de la demande énergétique du canton ;
- Les études menées par des agences nationales de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie européennes démontrent que des économies d'énergie comprises entre 15% à 20% peuvent être réalisées avec un système de décomptes individuels de la consommation d'énergie et d'eau ;
- La crise énergétique que notre pays a traversé en 2022-2023 – et qui continue d'impacter l'inflation des prix du gaz et du fuel – a rendu nos concitoyens particulièrement attentifs à la nécessité d'améliorer leur consommation d'énergie ;
- Le coût relativement faible d'installation des dispositifs de mesure visés par cette motion ainsi que sa rapide mise en place technique ;
- Le système de consommation mutualisé actuel ne permet aucune incitation à une meilleure maîtrise et aux économies d'énergie. Au contraire, il peut engendrer un phénomène de gaspillage de l'énergie et de l'eau ;
- L'avancée technologique qui permet aux dispositifs de mesure d'intégrer des variables comme la position et l'exposition de l'appartement et d'obtenir des coefficients spécifiques à chaque situation concrète ;
- L'accord tripartite du 5 février 2024 entre les milieux immobiliers, de la construction, environnementaux, l'ASLOCA et le Département du Territoire sur l'assainissement des immeubles et du financement important dévolu aux communes d'un montant allant de 200 à 500 millions de francs de subventions dont 30% sont réservés aux communes genevoises.

En conséquence,

Le Conseil municipal de Plan-les-Ouates

INVITE

Par 21 oui (Unanimité)

A demander au Conseil administratif :

- Élaborer un règlement communal mettant en application les dispositions de la loi sur l'énergie du 28 janvier 2023 (LEn) relatives à la répartition de la consommation d'énergie de chauffage et d'eau chaude sanitaire dans les immeubles propriétés de la commune, construits ou envisagés par la commune, comprenant notamment les éléments suivants :
 - Dans les bâtiments où il existe plusieurs utilisateurs d'une installation d'eau chaude sanitaire ou de chauffage central, des dispositifs individuels sont mis en place pour déterminer la consommation effective d'eau chaude sanitaire ou d'énergie pour le chauffage, respectivement, ainsi que sa répartition entre les utilisateurs, cela afin de permettre l'établissement de décomptes individuels des frais y relatifs ;
 - Des exceptions dispensant temporairement de l'installation, en tout ou partie, des dispositions visés dans ce règlement les bâtiments existants pour lesquels l'investissement en termes de coûts financiers serait disproportionné, impossible sur le plan technique ou lorsque cela porterait significativement atteinte à la protection du patrimoine ;
 - L'installation des dispositifs visés par le règlement communal exclut l'application de l'article 15, al. 11 à 13 LEn ainsi que l'article 9 al. 6 de la loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation du 25 janvier 1996 (LDTR).

Pour Le Centre : Philippe Rochetin, Anita De Mitri, Vincent Gillet, Barbara Soulier, Denis Thorimbert, Isabelle Willimann.

EXPOSE DES MOTIFS

Soutenir une ambitieuse transition énergétique au service de toutes et tous !

Genève a défini une politique ambitieuse en matière de transition et de gestion de l'énergie dans le canton. L'objectif de la société à 2000W sans nucléaire doit être atteint à l'horizon 2050⁵. Il ne s'agit pas seulement d'intensifier les mesures actuelles en termes de bonnes pratiques mais bien de reconsidérer la valorisation des ressources renouvelables en lieu et place des énergies fossiles mais aussi de mettre en place les instruments nécessaires à une véritable rupture avec les comportements qui ont prévalu jusqu'à aujourd'hui en matière de consommation d'énergie.

Si la lutte contre le gaspillage énergétique a longtemps été vue comme une longue liste de mesures restrictives voire punitives, l'incidence des crises du Covid19, des matières premières et des tensions sur les réseaux d'alimentation énergétique a été de voir émerger une prise de conscience des opportunités pour faire de chaque citoyen (et consommateur d'énergie) un acteur à part entière d'une société durable et écologiquement responsable.

Entre 1990 et 2018, la consommation d'énergie du canton de Genève est passée de 5000 à 3600 watts par habitant. Cette tendance s'est considérablement accélérée à partir de 2006 avec la mise en œuvre de politiques volontaristes visant cet objectif de réduction significative de la consommation énergétique⁶.

L'un des outils permettant d'atteindre le prochain pallier de 2500 watts en 2030 est la valorisation des ressources énergétiques renouvelables et de récupération (EnR&R).

Si un volet important de cette valorisation repose sur le développement de sources d'énergie renouvelable avec la démocratisation des installations photovoltaïques et de la construction de barrages et de parcs éoliens en Suisse, le second volet considère le gisement d'économie important en matière de consommation énergétique.

La sobriété nécessaire aux économies d'énergie n'est pas synonyme de restrictions mais de prise de conscience collective sur la valeur de l'énergie et des besoins réels de tout un chacun.

A la fois réponse collective et inclusive, l'installation de compteurs individuels et intelligents de chauffage et d'eau, permettant de suivre sa consommation personnelle, participe de cette prise de conscience des enjeux énergétiques et climatiques, de son organisation de vie personnelle ainsi que d'une meilleure maîtrise de ses dépenses et de son budget familial.

⁵ Plan directeur de l'énergie 2020-2030, Office cantonal de l'énergie (OCEN), Genève, décembre 2020, p. 8.

⁶ Plan directeur de l'énergie 2020-2030, Office cantonal de l'énergie (OCEN), Genève, décembre 2020, p. 17.

Bon pour le climat et le porte-monnaie.

Face aux risques sérieux de pénurie engendrés par les difficultés conjoncturelles d'accès et d'inflation des ressources énergétiques importées – notamment en hiver en Suisse – une approche responsable s'impose pour permettre aux ménages de notre commune de mieux anticiper l'impact de leur consommation énergétique sur leur pouvoir d'achat.

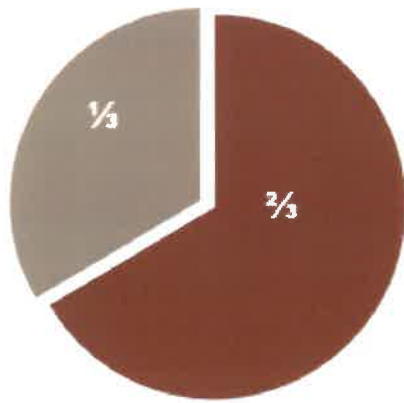
Plusieurs phénomènes cumulatifs vont impacter de plein fouet le porte-monnaie des Suisses en matière énergétique cette prochaine décennie :

- L'électrification croissante de l'alimentation thermique des bâtiments et des besoins énergétiques liés aux dérèglements climatiques (besoins accrus en chauffage et en rafraîchissement pour faire face aux variations saisonnières de plus en plus extrêmes) va créer une tension plus importante sur nos ressources énergétiques,
- Le développement de la mobilité électrique va ajouter une demande importante au quotidien sur la capacité des réseaux énergétiques nationaux,
- La numérisation grandissante de l'économie implique la multiplication des data centers particulièrement énergivores et fonctionnant 24h/24 dont une partie des coûts est répercuté sur le prix des services offerts aux consommateurs et clients.

Il est ainsi indispensable de permettre aux habitants de Plan-les-Ouates de gagner en maîtrise et surtout en connaissance au plus près de leur consommation personnelle pour avoir la capacité de la surveiller et, le cas échéant, de la réduire.

A ce propos, il est intéressant de noter que les économies les plus importantes des locataires se situent dans la maîtrise de leur consommation d'eau chaude.

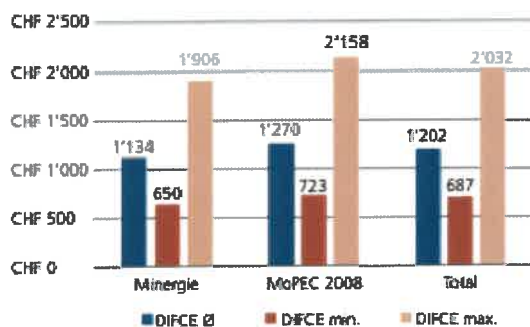
Dépenses pour la production d'eau chaude/ le chauffage



■ Dépenses pour la production d'eau chaude*
 ■ Dépenses pour le chauffage

* uniquement part d'énergie facturée, fourniture gratuite non prise en compte (capteurs solaires)

Coût moyen énergie/eau par appartement



Dans le total général, on obtient au minimum CHF 567 et au maximum CHF 1'615 pour le décompte des frais de chauffage et d'eau chaude par unité de consommation, ce qui correspond à un facteur de 2,85.

L'étalement maximal des coûts se monte ainsi à CHF 1'048.

Le coût moyen par unité de consommation est de CHF 963.

Si l'on ajoute le décompte des frais d'eau (DIFE) au décompte individuel des frais de chauffage (DIFC), les valeurs augmentent pour atteindre une valeur minimale de CHF 687 et une valeur maximale de CHF 2'032 (facteur 2,96 ; différence de CHF 1'346).

Le coût moyen par unité de consommation est de CHF 1'202.

Un instrument bon marché et facile d'installation.

Les dispositifs permettant l'établissement de décomptes est aujourd'hui bien meilleur marché et relativement aisé d'installation, souvent même sans avoir besoin de démonter de conduite.

Les principaux avantages de cette installation sont également de répartir équitablement les charges entre les locataires et de décourager des comportements de gaspillage ou de « resquille » en profitant du décompte collectif. Les avantages apportés par le décompte individuel sont bien accueillis par les locataires eux-mêmes.

Il faut néanmoins être conscient que la topologie d'un bâtiment ne permet pas, techniquement, une équité parfaite dans la consommation énergétique de chaque appartement. En effet, les appartements des étages intermédiaires et ceux situés aux extrémités du bâtiment présentent des déperditions d'énergie différentes.

Des clés de répartition pour pondérer cette disparité sont utilisés depuis de nombreuses années entre bailleurs et locataires. La mise en place de compteurs individuels permet de garantir une répartition encore plus juste et équitable entre les habitants.

Une exception garantissant une mise en application souple et adaptée au parc immobilier bâti.

L'exception à l'installation de compteurs de décompte individuel est motivée par trois éléments : un coût disproportionné par rapport aux bénéfices retirés, une difficulté technique insurmontable ou une atteinte importante au patrimoine. Cette exception concernera exclusivement les bâtiments existants et ne saurait s'appliquer aux nouvelles constructions.

La protection légale des locataires.

Afin de respecter le principe de collaboration mutuellement profitable entre les différents acteurs intervenant dans la transition énergétique, il est important d'éviter une répercussion des coûts liés à l'installation sur les futurs locataires. La dérogation aux art. 15 al. 11 à 13 LEn et art. 9 al. 3 LDTR permettra une meilleure répartition des engagements financiers des acteurs : le locataire paiera la juste utilisation du chauffage et de l'eau tandis que le constructeur et la collectivité publique prendront leur part dans les frais d'installation.

Le Centre-PDC Plan-les-Ouates invite ses collègues du Conseil municipal à faire un bon accueil à cette motion importante pour améliorer l'implication de nos concitoyennes et concitoyens dans la transition énergétique ainsi qu'une meilleure maîtrise de leur consommation.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2024

Pe 05-2024

PÉTITION A L'ATTENTION DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL MUNICIPAL, DES CONSEILLERS MUNICIPAUX ET DES CONSEILLERS ADMINISTRATIFS DE PLAN-LES-OUATES

« Protégeons les citoyens de Plan-les-Ouates contre les excès de la politique d'asile »

Nous, habitants souhaitant vivre en sécurité et sereinement à Plan-les-Ouates, estimons que l'ouverture récente du centre fédéral de requérants d'asile, qui a été imposé à la commune dans son abri de Protection Civile se trouvant route des Chevalliers-de-Malte 16, a dépassé les limites de ce qui est tolérable. Nous regrettons que la population n'ait pas été consultée par un vote et que les autorités communales n'aient pas pu trouver les solutions pour s'opposer plus fermement à ces décisions découlant de la politique d'asile. Nous souhaitons donc que les autorités communales y remédient par tous les moyens possibles.

Ce centre, d'une capacité de 100 places, a ouvert à quelques mètres de l'école primaire du Pré-du-Camp, de la crèche du Serpentin, de la maison de retraite Happy Days et de places de jeux, aux abords d'une zone d'habitation, tout en privant les habitants de la commune de cet abri. Ceci alors que deux centres cantonaux pour migrants d'une capacité de plus de 200 places chacun sont prévus sur la commune de Plan-les-Ouates, dont un déjà en construction. C'est-à-dire potentiellement plus de 500 personnes relevant de l'asile, soit plus de 4% de la population de la commune, alors qu'au niveau fédéral cette statistique serait de près de 2%, soit l'un des taux les plus élevés parmi les pays développés. De plus, alors qu'on nous laissait entendre initialement que les personnes hébergées seraient surtout des femmes et enfants d'Ukraine, on nous expliquait plus récemment qu'il s'agirait, dans le cas du centre situé à l'abri PC exclusivement d'hommes, venant largement d'Afghanistan, de Turquie, d'Erythrée et d'Afrique du Nord, comme le suggèrent aussi les statistiques au niveau fédéral.

Nos demandes, exprimées à travers cette pétition portée par l'UDC Plan-les-Ouates, se fondent notamment sur les constats alarmant des phénomènes et des incidents parfois graves qui surviennent plus souvent suite à l'établissement de tels centres et sont les conséquences de la politique d'asile inconsistante au niveau fédéral, comme le démontre régulièrement l'actualité en Suisse depuis plusieurs années. A savoir :

- Agressions physiques et sexuelles, harcèlement des femmes et comportements menaçants.
- Trafics de drogue, vols, cambriolages et déprédations de biens et propriétés privées et publics.
- Incivilités, occupation et détérioration d'espaces publics, intimidations et effet négatif sur les commerces.
- Tensions et affrontements entre groupes de requérants et de réfugiés d'origines différentes.
- Actions à caractère terroriste, dont récemment une prise d'otage dans un train.
- Problèmes sanitaires, tels que proliférations de punaises de lit et de la galle.
- Coûts pour la collectivité, pressions sur les infrastructures, réquisition de bâtiments et lieux communaux.

Pour ces raisons, nous demandons aux autorités communales de :

1. Tout mettre en œuvre dans le but de fermer au plus vite le centre de requérants d'asile établi dans l'abri PC de la route des Chevalliers-de-Malte.
2. Déployer un dispositif de sécurité renforcée, en ayant recours aux moyens cantonaux et fédéraux, aux abords des écoles, des crèches et des autres lieux sensibles de la commune, ainsi que dans les quartiers proches d'où sont hébergées les personnes issues de l'asile, tout en prévoyant des patrouilles fréquentes dans les autres quartiers de la commune.
3. S'opposer et lutter avec détermination contre tout projet actuel et futur d'hébergement de requérants d'asile et de réfugiés sur la commune de Plan-les-Ouates ou à proximité.

Nom du pétitionnaire principal : Dr. Jean-Christophe Delfim, Président de l'UDC Plan-les-Ouates
 Adresse de correspondance : UDC Genève, Chemin de la Gravière 4, 1227 Les Acacias
 Tél. : 078 635 12 60 - Adresse électronique : info@udc-plo.ch

► Pétition à retourner à l'adresse de correspondance, ou par mail à info@udc-plo.ch, d'ici au 15 juin 2024.

Pétition munie de 237 signatures

Préserver la santé des chiens à Genève

Texte pétition

Le Conseil d'État de Genève, plus précisément le *Département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS)*, a édicté à cet effet le *Règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens) du 27 juillet 2011 (M 3 45.01)*. Ce dernier est d'une part non-actualisé, et d'autre part il enfreint parfois des dispositions cantonales et/ou fédérales, ce malgré les dispositifs mis à disposition pour l'assister dans sa mission: les *Affaires vétérinaires (SCAV)* et la *Commission consultative en matière de gestion des chiens*.

Selon l'art. 13 al.1 let. i RChiens, les chiens ne sont pas admis dans « les pelouses, massifs de fleurs et plantations des promenades, jardins et parc publics ».

Dans le domaine public de Genève, les chiens sont limités dans leurs mouvements, non pas par leur laisse, mais par des interdictions incohérents. Certains de ces interdictions vont même à l'encontre du bien-être des chiens, faute d'alternative acceptable.

L'article 19 al.1 de la *Loi sur les chiens (LChiens) du 18 mars 2011 (M 3 45)* stipule que « le Conseil d'État fixe par voie réglementaire les restrictions générales d'accès au domaine public, cultures et espaces naturels, nécessaires pour garantir les buts poursuivis par la présente loi ». L'art 1 de la LChiens stipule que les buts sont:

1. garantir la santé et le bien-être (des chiens) conformément au droit fédéral ;
2. assurer la sécurité, la salubrité et la tranquillité publiques ; et
3. préserver les biens et l'environnement, [...]

Vu les interdictions, il n'y a que les alternatives ci-après: des trottoirs, la chaussée, les chemins, les places, les quais... Que des lieux minéraux (bitume, asphalte, goudron, pierre granit, béton...) avec des matériaux qui capturent la chaleur en été et le gel en hiver. Les chiens sont ainsi interdits par la RChiens de poser les pattes sur les rares endroits avec du gazon des zones urbaines du canton de Genève, sous peine d'amende infligée à leur propriétaire: R02.M Violation de l'interdiction d'accès dans les lieux proscrits aux chiens, RChiens Art. 13, 200 frs d'amende et 80 frs de frais, pour un total de CHF 280 : toute autre infraction venant s'additionner.

Hélas, les chiens ne portent pas de chaussures comme les humains (qui ne sont pas interdits, eux) et seraient donc contraints de tolérer les brûlures et les gerçures, parfois jusqu'au sang, les propriétaires de chiens et leurs animaux étant principalement piétons. À savoir que les chiens sont souvent victimes de coups de chaleurs, parfois mortels, étant donné que les organes vitaux de ces derniers se situent près du sol, qui lui peut être très chaud.

Il faut rappeler que le climat est actuellement dérégulé, et que nous allons vers des périodes très chaudes en été et très froides en hiver. Le Conseil d'État et le DSPS rompent ainsi la confiance d'une partie des citoyens de Genève, les propriétaires de chiens.

À noter que ce règlement est inutilement repris (en partie) dans des règlement communaux, par effet de cascade législative.

Nous, les propriétaires de chiens, comprenons que les chiens tant que les humains pourraient abîmer les jolis massifs de fleurs. Cependant, quid des pelouses et des jardins et parcs ? Si ceux-ci ont un comportement inadéquat, autant interdire ces comportements-mêmes.

En conséquence, ces interdictions envers les chiens mettent en péril leur santé et leur bien-être. Cette interdiction inscrite dans le RChiens ne répond nullement aux buts de la LChiens (qui sont inscrits à son article 1). Au contraire, elle va à l'encontre de la *Loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) du 16 décembre 2005 (RS 455)*, car les alternatives laissées sont minérales et dangereuses pour leurs pattes.

Au vu de ce qui précède, les pétitionnaires demandent au Conseil d'Etat et Grand Conseil de Genève et aux conseils municipaux des communes précitées, soit supprimée de la RChiens et des règlements communaux l'interdiction aux chiens de poser les pattes sur les pelouses, jardins et parcs publics, ainsi que les zones d'herbe du domaine public. Interdiction inscrite à l'art. 13 al.1 let. i et que les chiens soient traités au même titre que les autres animaux, et en respect de la loi fédérale sur la protection des animaux (LPA) du 16 décembre 2005 (RS 455).

Pétition munie de 723 signatures, assortie de 1596 signatures électroniques

Genève, le 5.8.2024

Rue de Monthoux 45
1201 Genève
www.genevechiens.com
077 / 414 07 25

**Présidence du Conseil municipal
commune de Plan-les-Ouates
Service des pétitions
Route des Chevaliers-de-Maitte 3
Case postale 17
1228 Plan-les-Ouates**

Courrier A

Dépôt de la pétition Préserver la santé des chiens à Genève
Pétition collective adressée au GC de Genève, CM de Genève, Vernier, Onex, de Carouge, Meyrin,
Lancy, Thônex, Chêne-Bougeries, du Grand-Saconnex, de Versoix, de Bernex, de Veyrier, de Plan-les-
Ouates, et de Chêne-Bourg

Monsieur, Madame la président-e du Conseil municipal,

En date du 1^{er} juillet 2024, notre association a déposé au GC la pétition susmentionnée.

La problématique est une erreur dans la rédaction du Règlement d'application de la loi sur les chiens (RChiens) du 27 juillet 2011 (M 3 45.01).

Nos autorités sont censées administrer ses habitants avec bonne foi et bienveillance. De manière générale, sur le territoire genevois, on a tendance à l'« application à la lettre » de toute loi, venant parfois en contradiction avec l'« esprit des lois » qui est à l'origine des lois.

Vous trouverez le texte de la pétition en annexe, accompagné des copies des feuilles de signatures et de l'extrait de signatures électroniques ; les originaux sont déposés auprès du Grand Conseil.

Nous vous remercions d'ores et déjà pour votre aide et vous prions d'agréer nos salutations distinguées.

MDPCG – Mouvement de Défense des
Propriétaires de Chiens de Genève

Président
Manuel Alonso Unica



